h e t s
Haute école de travail social
Genève
Filière Psychomotricité

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland

Plan d'études cadre Upgrade académique Psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Module 2 : Gestion de projets 2026-2027

Code : T.PMUA.SO354.M2.F.26 **Type de formation : Master**

Niveau : module de base **Type :** module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1ere année de la Passerelle en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 **Langue principale d'enseignement :** Français

3. Pré-requis

Aucun

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module introduit les étudiant·es aux **principes et outils de la gestion de projets** dans le champ de la psychomotricité.

Objectifs d'apprentissage du module :

À l'issue du module, l'étudiant·e est capable de :

- Analyser un contexte institutionnel en repérant les besoins, ressources et contraintes ;
- Construire un projet : objectifs, planification, indicateurs, méthodologie ;
- Mobiliser et coordonner une équipe en utilisant des outils de communication professionnelle ;
- Conduire des réunions et gérer des divergences ou résistances ;
- Évaluer l'impact du projet et formuler des recommandations.

Compétences cibles[1] :

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

5C : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

[1] Se référer au profil de compétences du Programme d'Upgrade académique pour l'obtention du titre de MSc HES-SO en Psychomotricité, p.4.

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

6A : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module 2 « Gestion de projets » accompagne progressivement les étudiant·es dans la transformation d'une situation professionnelle en projet structuré, en articulant apports théoriques, étude de cas réels, supervision et travail personnel.

Le module aborde les notions fondamentales de gestion de projet, leur adaptation aux besoins de l'organisation, ainsi que les facteurs clés pour assurer le succès des projets d'innovation ou à complexité modérée. Les thèmes listés ci-après sont abordés.

Thèmes abordés dans le cadre du module :

- Méthodes de gestion de projet ;
- Prise en compte de l'environnement et du contexte ;
- Processus de gestion de projet ;
- Périmètre et gestion du périmètre ;
- Découpages arborescents (OBS/WBS / RBS) ;
- Tâches élémentaires et lots de travaux ;
- Estimations, ordonnancement et planification opérationnelle ;
- Analyse et prise en compte des risques ;
- Initialisation et pilotage ;
- Plan de management de projet ;
- Spécifications managériales ;
- Suivi du projet et revues de projet ;
- Constitution d'équipes ;
- Les différents rôles ;
- La dynamique des équipes et collaborative ;
- Le cas des équipes dysfonctionnelles ;
- Les caractéristiques d'une équipe qui fonctionne ;
- Conseil pratiques pour aborder les situations de dysfonctionnement.

Formes d'enseignement

Ce module se déroule en présentiel et apporte les bases théoriques de la gestion de projet de manière interactive et orientée sur la pratique. Les étudiant·es appliquent les notions présentées dans des exercices de mise en situation et expérimentent la gestion de projet tout au long du module.

6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur un examen sur ordinateur (à la HETS), découpé en 2 parties :

- Partie 1 : 30 questions QCM (pas de point négatif)
- Partie 2 : 15 questions ouvertes

Le module est validé par une note suffisante entre A et E à l'évaluation sommative. Les modalités d'évaluation sont communiquées au début du module à travers le protocole d'évaluation.

La présence et l'implication à l'ensemble des actes de formation du module sont requises pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant·es sont tenu·es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler par e-mail auprès du secrétariat de filière avec copie à la coordinatrice du module. Elles et ils tiennent également l'enseignant informé.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20 % du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant·e devra effectuer un travail complémentaire défini par l'enseignant concerné ou la coordinatrice de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

La participation aux évaluations est obligatoire, conformément à l'article 24 al.1 du Règlement d'études des filières bachelor et master de la HETS — Genève. En cas d'absence justifiée le jour de l'examen, la ou les personnes absentes reçoivent une convocation pour une passation individuelle ultérieure.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, il ou elle est informé·e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant·e qui obtient la note F (insuffisant) à l'évaluation doit la répéter. La répétition est définie par la coordinatrice du module en collaboration avec l'enseignant concerné, et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant·e est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Remarques

L'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- Les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliciter leurs choix, leur propos ;

- Les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > Référencer les outils IA
- Le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles — ordinaires ou sensibles — les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

8. Bibliographie

Les articles à lire et les bibliographies du module sont mis à votre disposition sur la plateforme Moodle ou transmis en main propre par l'enseignant dans le cadre des cours. Les bibliographies peuvent être enrichies tout le long du semestre ainsi que par les étudiant·es lors des présentations des travaux réalisés en groupe.

9. Enseignant

Philippe Umberti

Coordinatrice du module : Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, le 12 octobre 2026